



SESSION  
02/06/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 06 JUN 2025

ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025\_066-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Présents :	22	
Absents :	7	
Votants :	26	
Pour :	25	<u>Présents (22)</u> : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.
Abstention :	1	
Opposition :		
Quorum :	15	<u>Excusés avec pouvoir (4)</u> : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gailland (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).
		<u>Absents (3)</u> : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.
		<u>Secrétaire</u> : M. Chezeau

### Objet : Ajustement mineur n°2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier « cœur de ville » Le Teil

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018-27 du conseil municipal portant sur l'approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur le « Cœur de ville », signée le 18 décembre 2018 ;

Vu le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé le 10 juillet 2020 et son avenant n°1 du 10 mars 2023 ;

Vu la délibération n°2021-81 portant sur l'approbation de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur le « Cœur de ville », signé le 25 novembre 2021 ;

Vu la délibération n°2023-053 portant sur l'approbation de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur le « Cœur de ville », signé le du 25 mai 2023 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les modalités de cofinancement par l'ANRU des projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale compte tenu du calendrier des différentes opérations et de l'évolution du contenu des projets ;

Monsieur le Maire propose, après échange avec les services de l'État et de l'ANRU, de procéder à un ajustement mineur n°2 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain « cœur de Ville » de Le Teil. Cet ajustement n'impacte pas le montant global des concours financiers accordés par l'ANRU, il consiste en :

- L'identification de l'opération « rue du 19 mars 1962 » de reconstitution de l'offre de 4 PLAI en logement locatif social Alliade Habitat à Cruas ;

- L'ajustement calendaire d'opérations conventionnées ;

- Le transfert de crédits financiers de l'opération « Aménagement d'ensemble îlot Denfert-Lavoisier » vers l'opération « rue Kleber et des venelles adjacentes » ;

- La fusion de plusieurs opérations d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage communales, en faveur de l'opération d'aménagement d'ensemble « Aménagement cœur de Ville : Marceau-Garibaldi, place Sémard, Denfert-Lavoisier, Rue et place de la République ».

Le Conseil Municipal,  
Après en Avoir Délibéré,

**APPROUVE** l'ajustement mineur n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier « Cœur de ville » de Le Teil, joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le maire à le signer.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires financeurs.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,

Aurélien CHEZEAU

# **AJUSTEMENT MINEUR N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU (OU DES) PROJET(S) DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE « CŒUR DE VILLE » - LE TEIL**

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE RHÔNE COIRON**

### **COFINANCÉ(S) PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU**

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 : OBJET DE L'AJUSTEMENT MINEUR .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>7</b>



**Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent ajustement mineur,**

**Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur à la date de signature du présent ajustement mineur,**

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle du projet de la communauté de commune Ardèche Rhône Coiron (n°C0798), portant sur les quartiers Cœur de ville du Teil et dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 18 février 2022, a été signée le 25 mai 2023.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

À ce jour, les avenants et ajustements mineurs déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'Engagement	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
n°1	Avenant	NC	25/11/2021	-Modification des calendriers des opérations contractualisées - Intégration des crédits de l'Etat et du Département de l'Ardèche - Transfert de deux opérations du protocole de préfiguration dans la convention pluriannuelle et le tableau financier (opération IDTOP C0590-14-0001 et IDTOP C0590-14-0004 )
n°2	Avenant	18/02/2022	25/05/2023	L'avenant n°2 consiste à reprendre la convention pluriannuelle au regard du contexte particulier de la Commune de Le Teil qui a été frappée par un séisme le 11 novembre 2019. Financement de nouvelles opérations, modifications d'opérations déjà contractualisées et abandon d'opérations.
N°1	Ajustement mineur	NC	12/06/2024	Création de la macroligne IDTOP : C0798-31-0033 permettant d'identifier l'adressage de 4 PLAI en reconstitution de l'offre de logement locatif social, par Ardèche Habitat au Lotissement "Chabanne et Chaix" - Résidence les Terres d'Alba - 07400 Alba la Romaine - Modification de la macroligne C0798 - 31-0026 - 4 PLAI non identifié RO LLS (déduction des 4 PLAI identifiés à Alba la Romaine (4 PLAI restants - 8 PLAI avant déduction)

## Article 2 : OBJET DE L'AJUSTEMENT MINEUR

L'objet du présent ajustement mineur consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Création de la macroligne IDTOP : C0798-31-00XX permettant d'identifier l'adressage de 4 PLAI en reconstitution de l'offre de logement locatif social, par Alliadé Habitat ALLIADE - Rue du 19 Mars 1962 à CRUAS -
- Suppression de la macroligne IDTOP : C0798 - 31-0026 - « 4 PLAI non identifiés RO LLS », l'ensemble des logements locatifs sociaux PLAI en reconstitution de l'offre de la convention NPNRU est identifié
- Ajustement des calendriers des opérations :
  - o « îlot Marceau » Macroligne IDTOP C0798-23-0028 : S1 2022 - 13 semestres (ancien calendrier S1 2022 - 10 semestres)

- « Requalification de la rue Kléber et des venelles adjacentes » Macroligne IDTOP C0798-24-0022 : S2 2023 – 5 semestres (ancien calendrier S2 2022 – 5 semestres)
  - « Réhabilitation Gare sud » Macroligne IDTOP C0798-38-0030 : S2 2023 – 6 semestres (ancien calendrier S1 2023 – 6 semestres)
  - « Reconquête de cellules commerciales de RDC vacants » Macroligne IDTOP C0798-38-0021 : S1 2023 – 16 semestres (ancien calendrier S1 2023 – 12 semestres)
- Transfert d'un montant de concours financier ANRU de 204 823.6€ de la macroligne « Aménagement d'ensemble îlot Denfert-Lavoir » ID TOP C0798-24-0025 vers la macroligne « rue Kleber et des venelles adjacentes » ID Top C0798-24-002. Ce transfert est possible au vu des économies réalisées de l'opération « Aménagement d'ensemble îlot Denfert-Lavoir ». A cet effet, le périmètre et le programme d'intervention de l'îlot Denfert – Lavoir s'est réduit par rapport à ceux contractualisés. En effet, deux interventions privées permettent à la collectivité de minimiser son intervention et ses dépenses. Tout d'abord, grâce au travail partenarial en lien avec la préfecture et le collectif des sinistrés, le déblocage assurantiel a permis la rénovation de l'immeuble d'habitation cadastré BD 699 impacté par le séisme. De plus, un nouvel acquéreur de la parcelle mitoyenne Nord BD 702, a permis le nouveau scénario de vente en l'état du bâti dégradé des parcelles BD 700- 701 en faveur d'une intervention privée de démolition en vu d'une petite construction d'habitat et de jardinets. L'opération « rue Kleber et des venelles adjacentes » a quant à elle connu d'importants surcoûts liés à des réseaux dégradés et amiantés.
- Fusion des macrolignes d'opérations d'aménagement d'ensemble en vu de créer une opération d'ensemble :
- « Réaménagement secteur Séward – parvis de la gare IDTOP C0798-024-0005 »,
  - « Requalification de la rue de la République et alentours IDTOP C0798-024-0009 »,
  - « Requalification place de la République IDTOP C0798-024-0020 »,
  - « Aménagement d'ensemble îlot Denfert-Lavoir IDTOP C0798-024-0025 »,
  - « Requalification secteur Marceau-Garibaldi IDTOP C0798-024-0029 »,

Ces opérations situées dans un périmètre géographique très resserré, sont fusionnées dans la macroligne IDTOP C0798-024-00XX « Aménagement cœur de Ville : Marceau-Garibaldi, place Séward, Denfert-Lavoir, Rue et place de la République ». Le contenu programmatique des opérations reste inchangé sauf concernant l'opération Denfert – Lavoir qui a vu son périmètre d'intervention se réduire tel qu'évoqué dans le sujet de transfert précédent. Cette fusion permet via le jalon de démarrage de l'opération initiale « Aménagement d'ensemble îlot Denfert-Lavoir », de réaliser au mieux l'ensemble des opérations fusionnées au regard des impératifs calendaires tels que définis dans le RGA de l'ANRU. Cette opération fusionnée dont l'assiette subventionnable ANRU est de 5 368 161.05€ pour un concours financier ANRU de 1 708 021.50 (soit 31,82%); n'impacte pas le montant total des concours financiers accordé par l'ANRU qui reste identique pour l'ensemble des opérations d'aménagement urbain, soit un montant total de 2 340 811.63€

*[Le cas échéant],*

Le présent ajustement intègre également les évolutions suivantes qui ont fait l'objet d'un avis favorable de l'ANRU, après analyse de la fiche d'impact :

- ... : avis favorable de l'ANRU le XX/XX/XX
- ... : avis favorable de l'ANRU le XX/XX/XX
- ...
- ...
-

### Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention mentionnée à l'article 1 du présent ajustement et modifiée par les avenants et ajustements successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci- après :

#### Article 3.1 – Modification de l'article 4.3 « La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux »

**L'article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux » est modifié et désormais rédigé comme suit :**

[...] Reconstitution de l'offre démolie de 4 LLS en conventionnement PLAI, par le bailleur social Ardèche Habitat, sont identifiés à l'adresse suivante : Lotissement "Chabanne et Chaix" Résidence les Terres d'Alba - 07400 Alba la Romaine (périmètre hors QPV).

En complément 4 LLS en conventionnement PLAI, sont reconstitués, par le bailleur social Alliade Habitat, sont identifiés à l'adresse suivante : Rue du 19 mars 1962 – 07 350 Cruas (périmètre hors QPV). [...]. Ainsi, l'ensemble des 12 logements PLAI en reconstitution de l'offre des logements locatifs sociaux démolis ont été identifiés au sein de 3 programmes (*4 PLAI – 16 République à Le Teil, 4 PLAI – lotissement terres d'Alba à Alba la Romaine et 4 PLAI rue du 19 mars 1962 à Cruas*) qui permet d'obtenir 60% de PLAI en reconstitution de l'offre (soit 12 PLAI et 8 PLUS). [...]

**Article 3.2 – Modification de l’article 9.1.1.1 – « Les opérations d’ingénierie cofinancées par l’ANRU »**

- **Les opérations « Les études, expertises et moyens d’accompagnement du projet / l’accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**
- **Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**

**Article 3.3 – Modification de l’article 9.1.1.2 « Les opérations d’aménagement cofinancées par l’ANRU »**

- **Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**
- **Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**

- Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Tableau avenant 2 opérations d'aménagement d'ensemble : pour mémoire

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
ilot Marceau	C0798-23-0028	QP007002	LE TEIL	1 528 009,99 €	65,00 %	993 206,49 €	22/02/2022 00:00:00	S1	2022	10

▪

Tableau ajustement mineur 2 opérations habitat ancien dégradé modifié comme suit :

Libellé Opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI)	Maître d'ouvrage	Assiette subv ANRU	Taux subv	Montant du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
ilot Marceau	C0798-23-0028	QP007002	LE TEIL	1 528 009,99 €	65,00%	993 206,49 €	22/02/2022	S1	2022	13

▪ Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

	Maître d'ouvrage	Objectifs
Aménagement de la place Garibaldi phase 1	Commune de Le Teil	-Rendre l'espace actuel plus agréable en agissant sur les fronts bâtis et les espaces de détente
Requalification de la rue Kléber et des venelles adjacentes	Commune de Le Teil	- Marquer une continuité urbaine entre l'équipement rénové ancien temple " caravane - monde" et les espaces publics rénovés où à en devenir ainsi que les îlots d'habitat privé dégradé traités - Valoriser les nombreux logements privés réparés suite au séisme par leur propriétaire - Remplacement du revêtement de la chaussée avec des pavés au centre et une végétalisation. En faveur d'une intervention de requalification et de reprise d'attractivité de ce secteurs dégradé au cœur du QPV. - Remplacement de l'ensemble des réseaux qui va contribuer à résoudre les problématiques majeures de gestion de la ressource en eau et des pollutions.
Aménagement cœur de Ville : Marceau-Garibaldi, place Sépard, Denfert-Lavoir, Rue et place de la République	Commune de Le Teil	<u>Requalification secteur Marceau – Garibaldi</u> -Requalifier un espace public de quartier -Aménager les espaces publics après les démolitions d'habitat dégradé -Créer un espace public perméable -Aérer par une dédensification le quartier Kléber -Eclaircir les rues Marceau et montant au Château -Favoriser l'appropriation des deux rues en créant un espace de circulation adéquat -Conserver la trame initiale  <u>Réaménagement de la place Pierre Sépard</u> - Prévoir un aménagement complet (réseaux inclus) et qualitatif de la place Sépard et de sa voirie afin d'apporter plus de place aux piétons et à la végétation favorable à la lutte contre l'îlot de chaleur urbain -Améliorer l'attractivité du quartier en permettant l'accueil de manifestations - Être le support de nombreuses activités et aménités (repos, place des événements, commerces - marché - terrasses, office de tourisme, gare SNCF : ouverture 2026) - Être le support de l'intermodalité dans la perspective du développement de l'offre de transport en commun (2025), la mise en service de la via Ardèche (2025) et de la réouverture de la gare ferroviaire au voyageur Valoriser les modes de déplacements doux en déplaçant les poches de stationnement existantes -Valoriser les modes de déplacements doux depuis l'avenue du 11 novembre 1918 -Connecter les espaces publics : vers la place Garibaldi -Relier le quartier Kléber résidentiel aux services

		<p>-Travailler les traversantes Est-Ouest</p> <p>-Connecter les espaces publics : vers Parc Laparel          -Traiter la topographie du niveau haut (parvis gare) au niveau bas (rez de place) au travers d'un aménagement paysager initiant les traversantes Est-Ouest aujourd'hui non suffisantes et invitant les usagers à aller jusqu'au quartier ancien Kléber</p> <p><u>Aménagement d'ensemble îlot Denfert-Lavoir</u>          Opération d'aménagement urbain inscrite en sortie des opérations de recyclage d'habitat de l'îlot " Denfert - Lavoir"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de 3 parcelles privées : BD 645, 700, 701</li> <li>- Démolition de 1 parcelles bâties : BD 645</li> <li>- Reprise et confortement de l'avoisinant sur la parcelle privée (BD 644)</li> </ul> <p>Aménagement d'un espace public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir le passage Denfert, l'aménager pour faciliter les mobilités douces, les traversées Est-Ouest et offrir un traitement paysager</li> </ul> <p>Vente à un privé les parcelles BD 700-701 pour une intervention privée qui vise à dédensifier et supprimer du bâti dégradé pour une désimperméabilisation de l'espace en faveur d'un habitat et de jardins privés qui redonneront de l'habitabilité.</p> <p><u>Restructuration de la rue de la République</u>          -Requalifier le linéaire marchand du « Cœur de ville »          -Soutenir l'activité économique dans le quartier</p> <p><u>Requalification de la place de la République</u>          -Créer une place ouverte et accueillante, pour marquer l'entrée de ville          -Rendre accessible la place et traiter la topographie          -Rendre lisible les usages de la place : stationnement, point d'apport collectif</p>
--	--	--

Tableau avenant 2 opérations d'aménagement d'ensemble : pour mémoire

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de	Maître d'ouvrage (intitulé	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Aménagement de la place Garibaldi phase 1	C0798-24-0004	QP007002	LE TEIL	60 114,60 €	65,00 %	39 074,49 €	27/07/2018 00:00:00	S1	2019	6
Réaménagement secteur Sépard - parvis de la gare	C0798-24-0005	QP007002	LE TEIL	3 129 633,00 €	12,42 %	388 544,63 €	21/02/2022 00:00:00	S1	2024	10
Requalification de la rue de la République et alentours	C0798-24-0009	QP007002	LE TEIL	551 318,35 €	41,00 %	226 040,52 €	10/12/2018 00:00:00	S2	2024	7
Requalification de la place de la République	C0798-24-0020	QP007002	LE TEIL	122 850,00 €	65,00 %	79 852,50 €	21/02/2022 00:00:00	S1	2024	3
Requalification de la rue Kléber et des venelles adjacentes	C0798-24-0022	QP007002	LE TEIL	598 295,45 €	65,00 %	388 892,04 €	21/02/2022 00:00:00	S2	2022	5
Aménagement d'ensemble îlot Denfert-Lavoir	C0798-24-0025	QP007002	LE TEIL	1 439 233,00 €	65,00 %	935 501,45 €	21/02/2022 00:00:00	S2	2022	10
Requalification secteur Marceau - Garibaldi	C0798-24-0029	QP007002	LE TEIL	435 240,00 €	65,00 %	282 906,00 €	21/02/2022 00:00:00	S2	2024	8

Tableau ajustement mineur 2 opérations d'aménagement d'ensemble modifié comme suit :

Libellé Opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI)	Maître d'ouvrage	Assiette subv ANRU	Taux subv	Montant du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Aménagement de la place Garibaldi phase 1	C0798-24-0004	QP007002	LE TEIL	60 114,60 €	65,00%	39 074,49 €	27/07/2018	S1	2019	6
Requalification de la rue Kléber et des venelles adjacentes <b>(après transfert)</b>	C0798-24-0022	QP007002	LE TEIL	913 408,67 €	65,00%	593 715,64 €	22/02/2022	S2	2023	5
Aménagement cœur de Ville : Marceau-Garibaldi, place Sénard, Denfert-Lavoisier, Rue et place de la République <b>(après fusions)</b>	C0798-24-00XX	QP007002	LE TEIL	5 368 161,05 €	31,82%	1 708 021,50 €	22/02/2022	S2	2022	17

### Article 3.4 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Dont en QPV	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	8	0		8	3
PLUS AA	0	0		0	3
<b>Total PLUS</b>	<b>8</b>	<b>0</b>		<b>8</b>	<b>3</b>
% PLUS sur le total programmation	40%				3

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier			
16 rue de la République 4 PLAI, 8 PLUS)	C0798-31-0031	QP007002	Ardèche Habitat	PLUS	8	107 200 €	0 €	107 200 €	21/02/2022	S1 2023	6
				PLAI	4	45 200€	36 000€	81 200€			
				total	12	152 400€	36 000€	188 400€			
Construction 4 PLAI – « Résidence les Terres d'Alba »	C0798-31-0033	QP007002	Ardèche Habitat	PLUS	0	0 €	0 €	0 €	02/10/2023	S2 2023	1
				PLAI	4	31 600€	25 200€	56 800€			
				total	4	31 600€	25 200€	56 800€			
Construction 4 PLAI – « Rue du 19 mars 1962 à Cruas »	C0798-31-0034	QP007002	Alliade Habitat	PLUS	0	0 €	0 €	0 €	S1 2025	S1 2025	4
				PLAI	4	31 600€	25 200€	56 800€			
				total	4	31 600€	25 200€	56 800€			

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Dont en QPV	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLAI neuf	12		8 : -4 (rue du 19 mars 1962 Cruas) -4 (Résidences les Terres ) d'Alba la Romaine)	4 (Opération 16 République le Teil)	3
PLAI AA	0	0		0	3
<i>Total PLAI</i>	12	0		4	3
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	60%				3
<i>Total programmation</i>	20	0	8	12	3

[...]

Une part de la reconstitution de l'offre, de LLS PLAI, démolie, est programmée pour 4 PLAI (Pavillon T3 – T4 avec garage) par Ardèche Habitat au sein de la résidence Terre d'Alba. Ainsi une offre de 4 PLAI non identifiée à ce stade, devra être reconstituée hors site hors QPV. [...] Ainsi il manque 4 PLAI à identifier pour obtenir 60% de PLAI en reconstitution de l'offre sur cette opération (soit 12 PLAI et 8 PLUS).

- **Les opérations « La production d'une offre de relogement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**
- **Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**
- **Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**
- **Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**
- **Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accèsion à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**
- **Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentés comme suit : sans objet**

**Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

*Tableau avenant 2 opérations immobilier à vocation économique : pour mémoire*

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
construction de locaux commerciaux place Sépard - Maison des associations	C0798-38-0023	QP007002	CC ARC	791 287,10 €	35,00 %	276 950,49 €	21/02/2022 00:00:00	S1	2022	6
Réhabilitation Gare Sud	C0798-38-0030	QP007002	CC ARC	873 696,10 €	35,00 %	305 793,64 €	21/02/2022 00:00:00	S1	2023	6
Reconquete de cellules commerciales de RDC vacants	C0798-38-0021	QP007002	LE TEIL	706 819,09 €	65,00 %	459 432,41 €	21/02/2022 00:00:00	S1	2023	12

*Tableau ajustement mineur 2 opérations immobilier à vocation économique modifié comme suit :*

Libellé Opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI)	Maître d'ouvrage	Assiette subv ANRU	Taux subv	Montant du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
construction de locaux commerciaux place Sépard - Maison des associations	C0798-38-0023	QP007002	LE TEIL	791 287,10 €	35,00%	276 950,49 €	21/02/2022	S1	2022	6
Réhabilitation Gare sud	C0798-38-030	QP007002	LE TEIL	873 696,10 €	35,00%	305 793,64 €	21/02/2022	S2	2023	6
Reconquete de cellules commerciales de RDC vacants	C0798-38-21	QP007002	LE TEIL	706 819,09 €	65,00%	459 423,41 €	21/02/2022	S1	2023	16

- **Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit : sans objet**

**Article 3.5 – Modification de l’article 9.4 « Les opérations financées au titre de l’appel à projets « Les Quartiers Fertiles » »**

L’article est modifié et désormais rédigé comme suit : sans objet

**Article 3.6– Modification de l’article 10 « le plan de financement des opérations programmées »**

L’article est modifié et désormais rédigé comme suit : sans objet

**ARTICLE 4 – DATE D’EFFET ET MESURE D’ORDRE**

Le présent ajustement mineur prend effet à compter de la date de signature par le délégué territorial.

Les clauses de la convention pluriannuelle visée à l’article 1 non modifiées par le présent ajustement mineur demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la convention pluriannuelle.

Ces modifications seront intégrées dans la version consolidée de la convention pluriannuelle qui sera annexée au prochain avenant.

**ANNEXES**

**TABLEAU FINANCIER et ANNEXES DU CONTRAT MODIFIES (fiches descriptives des opérations, annexes B1 et B2 sur les contreparties Action Logement le cas échéant)**

**Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité) est modifiée et désormais rédigée comme suit :**

[...]

**B - Pour les droits de réservation des opérations de requalification de logements locatifs sociaux en milieu occupé en QPV**

Pour les premières mises en location, Action Logement Services bénéficiera de 4 droits de réservation en QPV selon, la répartition suivante envisagée\* :

Localisation visée**	Organisme de logement social	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation de 1 <sup>er</sup> tour	Nombre de réservations sur le parc du bailleur	Total nombre de droits uniques
Le Teil - 16 rue de la République (8 PLUS et 4 PLAI)	Ardèche Habitat	S1 2025	2	4	6

Ardèche Habitat – Résidence Terres d'Alba - Lotissement "Chabanne et Chaix" Réservation à délocaliser	Ardèche Habitat	S2 2024	1	0	1
CC ARDECHE RHONE COIRON Reconstitution de l'offre LLS non identifiée - 4 PLAI	Alliade Habitat	S2 2026	1	0	1
TOTAL			4	4	8

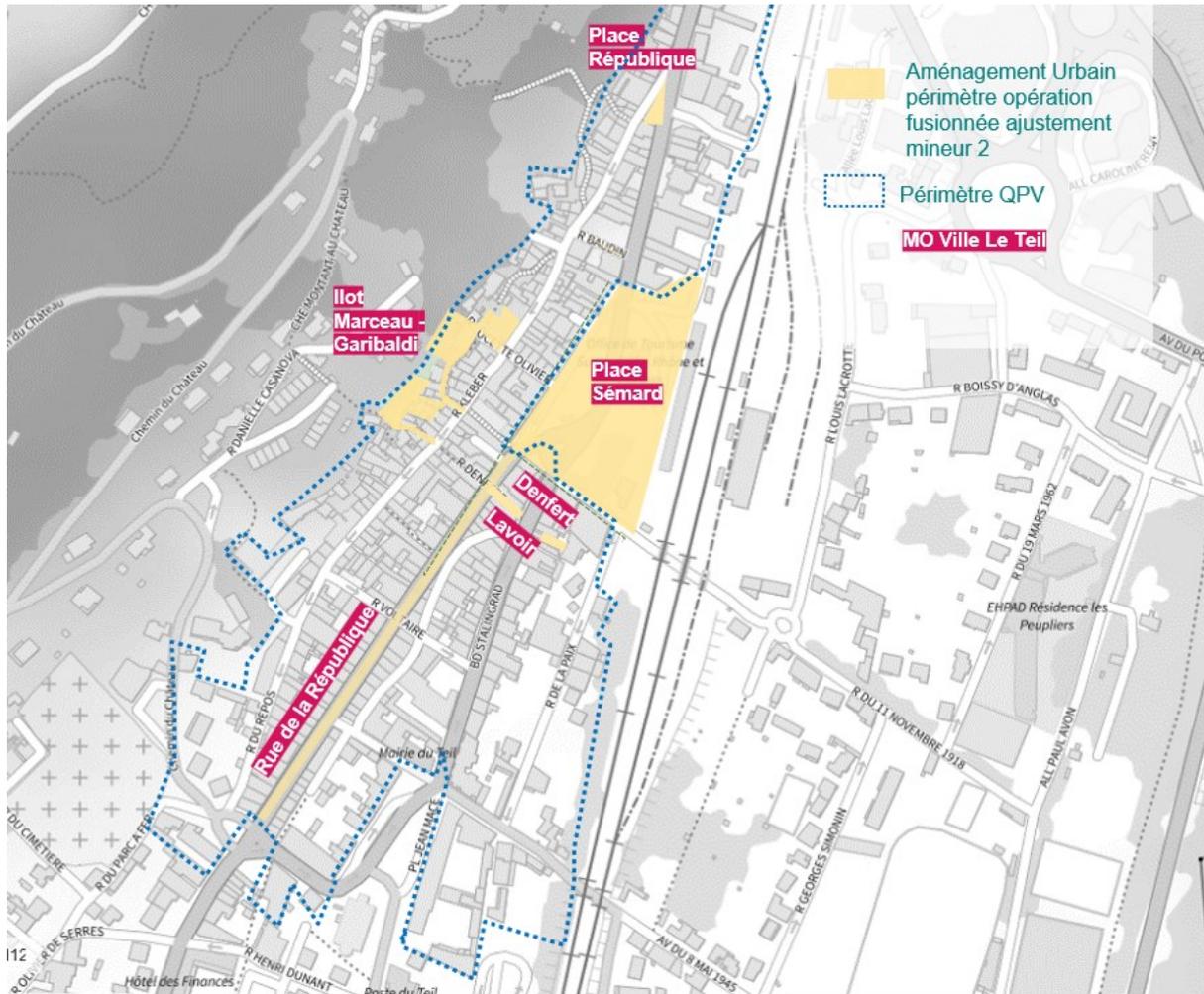
\* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributeur(s).

\*\* Adresse précise et nom de la commune

[...]

## Annexe A8 2 – PERIMETRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN FUSIONNEE « Aménagement cœur de Ville : Marceau-Garibaldi, place Sémard, Denfert-Lavoisier, Rue et place de la République »

Modifiée comme suit :



## ANNEXE C1 Echancier prévisionnel

Modifiée comme suit :

Opérations	MO	CALENDRIER	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
			S1	S2																								
<b>HABITAT</b>																												
Îlot 16 rue de la République	Ardèche Habitat	S1 2023 - 6 Semestres																										
Îlot Marceau	Ville	S1 2022 - 13 semestres																										
Reconstitution de l'offre LLS non identifiée - 8 PLAI	CCARC	S1 2023 - 14 semestres																										
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b>																												
Ancien Temple	Ville	S1 2019 - 7 semestres																										
Médiathèque - Musée de la résistance et de la déportation de l'Ardèche	CCARC	S1 2023 - 10 Semestres																										
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>																												
Aménagement cœur de Ville : Marceau-Garibaldi, place Sépard, Denfert-Lavoisier, Rue et place de la République	Ville	S2 2022- 17 semestres																										
Aménagement de la place Garibaldi phase 1	Ville	S1 2019 - 6 semestres																										
Requalification de la rue Kléber et des venelles adjacentes	Ville	S2 2023 - 5 Semestres																										
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>																												
Construction de locaux commerciaux place Sépard - Maison des associations	CCARC	S1 2022 - 6 Semestres																										
Réhabilitation Gare Sud	CCARC	S2 2023 - 6 semestres																										
Reconquête de cellules commerciales de RDC vacants	Ville	S1 2023 - 16 semestres																										
<b>INGENIERIE - CONDUITE DE PROJET</b>																												
Chef de projet de projet ANRU (CCARC 1ETP) et chargé de concertation communication (Ville 0.8 ETP)	CCARC	S1 2019 - 7 semestres																										
Chef de projet ANRU CCARC (avenant 2) - 1 ETP	CCARC	S2 2022 - 14 semestres																										
Accompagnement au changement	Ville	S1 2019 - 20 semestres																										